

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE GÉNÉRALE**

**12 AVRIL 2010  
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 12 avril 2010, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : Monsieur Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier.*

MOMENT DE RÉFLEXION

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire Martin Damphousse mentionne à l'assistance l'ajout de deux (2) sujets à l'ordre du jour :

Point n° 47 : Avis de motion, règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302

Point n° 48 : Adoption – Premier projet de règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Nomination d'un Commissaire à l'éthique.

*Fin de la première période de questions des contribuables.*

**PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS**

**2010-128 Approbation procès-verbal, séance générale du 8 mars 2010**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 8 mars 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2010-129 Approbation procès-verbal, séance spéciale 15 mars 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 mars 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2010-130 Approbation procès-verbal, séance spéciale 29 mars 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 29 mars 2010 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le Directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

**2010-131 Approbation des comptes, Mars 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de mars 2010 :

Fonds d'administration :	2 828 914,94 \$
<i>(chèques 11881 à 12214 et paiements électroniques)</i>	
Fonds des dépenses en immobilisation :	110 486,89 \$
<i>(chèques 1347 à 1364)</i>	
Fonds de roulement <i>(chèques 501 et 502)</i>	15 351,00 \$

*Certificat de la trésorière numéro 2086*

Adoptée.

**RÈGLEMENTS**

**A-2010-22 Avis de motion - Règlement 669-1 modifiant le règlement 669 concernant les feux en plein air afin de prohiber ceux-ci en milieu urbain**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 669-1 modifiant le règlement 669 concernant les feux en plein air afin de prohiber ceux-ci en milieu urbain.

**2010-132 Adoption - Règlement 534-20 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les heures d'interdiction de stationnement la nuit dans les rues de la Ville, durant la saison hivernale**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-20 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les heures d'interdiction de stationnement la nuit dans les rues de la Ville durant la saison hivernale.

Adoptée

**2010-133 Adoption – Règlement 534-21 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur les rues de l'Amadou et du Domaine**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-21 modifiant le règlement numéro 534 relatif à la circulation, au stationnement et à la sécurité publique afin de modifier les interdictions de stationnement sur les rues de l'Amadou et du Domaine.

Adoptée

**2010-134 Adoption – Règlement 631-11 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-11 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée

**2010-135 Adoption – Règlement 732 décrétant des travaux de réfection des rues Vincent, St-Charles, St-Joseph et Jodoin et décrétant, à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 970 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 732 décrétant des travaux de réfection des rues Vincent, St-Charles, St-Joseph et Jodoin et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 2 970 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée

**2010-136 Adoption – Règlement 734 concernant les systèmes d'alarme**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 734 concernant les systèmes d'alarme.

Adoptée

**2010-137 Adoption – Règlement 736 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part due à la MRC de Lajemmerais concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau du Grand Pays-Brûlé**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 736 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part due à la MRC de Lajemmerais concernant les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau du Grand Pays-Brûlé.

Adoptée

**2010-138 Adoption – Règlement 737 décrétant le rachat du Complexe aquatique de la SOVGEC et décrétant, à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 737 décrétant le rachat du Complexe aquatique de la SOVGEC et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 4 000 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**2010-139 Adoption – Règlement 739 décrétant des travaux de décohesionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards et décrétant, à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 739 décrétant des travaux de décohesionnement sur le chemin de la Butte-aux-Renards et décrétant à cette fin, un emprunt et des dépenses n'excédant pas 1 365 000 \$ pour en acquitter le coût.

Adoptée.

**A-2010-23 Avis de motion – Règlement 740 décrétant des travaux d'aménagement au stationnement du Parc de la Commune, phase 2 et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 596 000 \$ pour en acquitter le coût**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 740 décrétant des travaux d'aménagement au stationnement du Parc de la Commune, phase 2 et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 596 000 \$ pour en acquitter le coût.

**A-2010-24 Avis de motion – Règlement 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d'assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l'autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d'usage**

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d'assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l'autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d'usage.

**2010-140 Adoption – Premier projet de règlement 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d’assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l’autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d’usage**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-3 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages liés aux services d’assainissement et autres services de gestion des déchets dans la zone I-231, créée à même une partie de la zone I-221 dans le secteur de l’autoroute 30 et du chemin du Lac, et afin de préciser les normes particulières applicables pour ce type d’usage soit et est adopté.

Adoptée.

**A-2010-25 Avis de motion – Règlement 711-1 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin d’éliminer l’exigence d’être desservi par un réseau municipal d’aqueduc et d’égout sanitaire pour l’émission d’un permis de construction sur les lots 499ptie, 500ptie et 502ptie du cadastre de la paroisse de Varennes, dans le secteur de l’autoroute 30 et du chemin du Lac**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Francis Rinfret

Qu’à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-1 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin d’éliminer l’exigence d’être desservi par un réseau municipal d’aqueduc et d’égout sanitaire pour l’émission d’un permis de construction sur les lots 499 ptie, 500 ptie et 502 ptie du cadastre de la paroisse de Varennes, dans le secteur de l’autoroute 30 et du chemin du Lac.

**2010-141 Adoption – Premier projet de règlement 711-1 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin d’éliminer l’exigence d’être desservi par un réseau municipal d’aqueduc et d’égout sanitaire pour l’émission d’un permis de construction sur les lots 499ptie, 500ptie et 502ptie du cadastre de la paroisse de Varennes, dans le secteur de l’autoroute 30 et du chemin du Lac**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 711-1 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 711 afin d’éliminer l’exigence d’être desservi par un réseau municipal d’aqueduc et d’égout sanitaire pour l’émission d’un permis de construction sur les lots 499 ptie, 500 ptie et 502 ptie du cadastre de la paroisse de Varennes, dans le secteur de l’autoroute 30 et du chemin du Lac soit et est adopté.

Adoptée.

## CONTRATS ET MANDATS

### **2010-142 Entente de services, Caisse centrale Desjardins Renouvellement pour un an**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice du Service des Finances et trésorière en date du 24 mars 2010 ;

Considérant l'adoption de la résolution 2006-227 autorisant le renouvellement de l'entente de services bancaires pour une période additionnelle de 12 mois ;

Considérant l'acceptation de la Caisse centrale Desjardins, en date du 18 mars 2010, de renouveler l'offre de services bancaires avec la Ville pour une période d'un an, selon les dispositions de l'Annexe 1 de ladite correspondance ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler l'entente de services bancaires avec la Caisse centrale Desjardins pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> août 2010 et d'autoriser la directrice du Service des Finances et trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

### **2010-143 Contrat de vente entre Véhicules Nemo inc. et Ville de Varennes Autorisation de signature**

Considérant l'adoption de la résolution 2010-095 en date du 8 mars 2010 concernant l'acquisition d'un véhicule électrique Nemo ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les termes du contrat de vente entre la compagnie Véhicules Nemo Inc. et la Ville de Varennes relativement à l'acquisition d'un véhicule Nemo à propulsion électrique et d'autoriser Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier, à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Varennes.

Adoptée.

### **2010-144 Acquisition d'un bâtiment préfabriqué Autorisation de dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux Construction RMC Lécuyer Ltée**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 15 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à Construction RMC Lécuyer Ltée de Saint-Rémi, la fourniture d'un bâtiment préfabriqué, pour un montant de 18 957,00 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 8 mars 2010. Cette dépense est affectée au Fonds de parcs et terrains de jeux.

*Certificat de la trésorière numéro 2088*

Adoptée.

**2010-145 Location de véhicules, saison estivale 2010  
Reconduction du contrat : Location Kiroule inc.**

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 16 mars 2010 ;

Considérant l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De renouveler le contrat avec Location Kiroule inc. de Sorel-Tracy, pour la location de 5 véhicules destinés aux Services techniques, pour la saison estivale 2010, pour un montant de 24 435 \$ plus taxes applicables.

*Certificat de la trésorière numéro 2085*

Adoptée.

**2010-146 Travaux de réparations et de corrections de pavage 2010  
Secteurs urbain et rural  
Adjudication du contrat : Construction Benvas inc.**

Considérant un appel d'offres public pour effectuer les travaux de réparations et de corrections de pavage, secteurs urbain et rural, en 2010 ;

Considérant la réception de neuf soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 25 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Construction Benvas inc. de Varennes, plus bas soumissionnaire conforme, les travaux de réparations et de corrections de pavage, secteurs urbain et rural, en 2010, pour un montant de 171 518,20 \$, plus taxes applicables, le tout selon sa soumission du 24 mars 2010, conditionnellement à un transfert budgétaire de 15 000 \$, tel que montré à un document préparé par la trésorière.

*Certificat de la trésorière numéro 2090*

Adoptée.

**2010-147    Entretien préventif des systèmes de réfrigération,  
de déshumidification et de chauffage à l'aréna  
Adjudication du contrat : Navada Ltée**

Considérant un appel d'offres sur invitation pour effectuer l'entretien préventif des systèmes de réfrigération, de déshumidification et de chauffage pour l'aréna pour la période de mai 2010 à avril 2011, avec possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires ;

Considérant la réception de deux soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation des Services techniques en date du 30 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie Navada Ltée de Longueuil, plus bas soumissionnaire conforme, l'entretien préventif des systèmes de réfrigération, de déshumidification et de chauffage pour l'aréna (items 1 à 4 du bordereau des prix), pour la période de mai 2010 à avril 2011, avec possibilité de reconduction pour 2 années supplémentaires, pour un montant de 3 850 \$, plus taxes applicables, le tout selon sa soumission du 19 mars 2010.

D'accepter et fixer les autres prix forfaitaires et les taux horaires offerts par Navada Ltée audit bordereau des prix, pour la même période et avec la même possibilité de reconduction.

D'autoriser, le cas échéant, des dépenses jusqu'à un montant maximal de 12 000 \$, toutes taxes incluses, pour lesdits travaux à prix forfaitaires et à taux horaires prévus audit bordereau de prix.

*Certificat de la trésorière numéro 2093*

Adoptée.

**2010-148    Travaux à l'hôtel de ville - refroidisseur et chaudière  
Autorisation de coûts supplémentaires  
Carrier Canada Ltée**

Considérant l'adjudication du contrat pour la fourniture et l'installation d'un refroidisseur et le remplacement de la chaudière à l'hôtel de ville à la compagnie Carrier Canada Service (résolution 2009-341 du 1<sup>er</sup> octobre 2009) ;

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 22 mars 2010, indiquant plusieurs impondérables, notamment la modification de l'emplacement de l'équipement externe ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil autorise la poursuite du remplacement des équipements de climatisation et de chauffage à l'hôtel de ville, incluant la location d'une grue, par la compagnie Carrier Canada Ltée, pour un montant de 19 825 \$, plus taxes applicables.

*Certificat de la trésorière numéro 2087*

Adoptée.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **2010-149 Dépôt du rapport de la trésorière Financement des partis politiques municipaux – année 2009**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2009 de la trésorière sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums municipaux*.

Adoptée.

### **2010-150 Création d'une réserve financière Eau potable et réseau d'aqueduc**

Considérant le rapport de recommandation de la trésorière en date du 18 mars 2010 ;

Considérant les dispositions des articles 569.7 à 569.10 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19) ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la création d'une réserve financière, au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Varennes, pour le service d'eau potable et le réseau d'aqueduc ;

Que cette réserve soit annuellement financée, par résolution, à partir des excédents des revenus de la taxe d'eau sur les dépenses en cette matière ;

Que cette réserve soit de plus financée par les intérêts produits par les sommes déjà affectées à ladite réserve, sans qu'une résolution spécifique ne doive être adoptée à ce sujet ;

Que le Conseil affecte la somme de 75 000 \$, issue de l'excédent des revenus de la taxe d'eau 2009 sur les dépenses en cette matière lors de cette même année, à ladite réserve.

Adoptée.

### **2010-151 Agence métropolitaine de transport (AMT) Contribution 2010**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 193 737 \$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la contribution 2010 de la Ville de Varennes, en deux versements égaux de 96 868,50 \$, les 31 mai et 31 août 2010.

*Certificat de la trésorière numéro 2073*

Adoptée.

**2010-152 Transferts budgétaires 2009 et 2010**

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 7 990 \$ pour 2009 et de 71 277 \$ pour 2010, conformément aux documents déposés par la trésorière en date du 17 mars 2010 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2010-153 Demande d'aide financière au MCCCCFQ dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes**

Considérant que le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine accorde une aide financière dans le cadre du développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ;

Considérant les impacts positifs de l'aide financière reçue de la part du MCCCCFQ sur la bonification et la diversité des collections de la bibliothèque municipale et sur l'utilisation des services de la bibliothèque par la population varennois ;

Considérant le rapport de recommandation à cet effet de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 24 février 2010 ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine d'une demande d'aide financière dans le cadre de *l'Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* ;

Que le Conseil municipal désigne madame Michèle Lamoureux, chef de division bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCCCFQ.

Adoptée.

**2010-154 Demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la restauration de la maison Saint-Louis**

Considérant que la Ville de Varennes est propriétaire de la Maison Saint-Louis;

Considérant que ce bâtiment a été construit au début du 20<sup>e</sup> siècle et qu'il fait partie intégrante d'un site d'intérêt patrimonial et historique lié à la présence de la Basilique Sainte-Anne;

Considérant que ce bâtiment présente une valeur historique et patrimoniale indéniables;

Considérant que d'importants travaux de restauration sont prévus par la Ville de Varennes à court terme;

Considérant que la Ville a adopté, en février dernier, le règlement d'emprunt numéro 735 pour financer la réalisation de ces travaux;

Considérant que les travaux devant être apportés à la toiture, au parement des murs et aux ouvertures devraient nécessiter des investissements de l'ordre de 200 000 \$;

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le fonds du patrimoine culturel québécois;

Considérant que la restauration et la mise en valeur de la Maison Saint-Louis permettra que le bâtiment devienne ouvert au public;

Considérant la demande d'aide financière déjà formulée par la Ville au MCCCCFQ par la résolution numéro 2010-103;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour une aide de l'ordre de 100 000 \$ représentant 50% des coûts pour les travaux de restauration de l'enveloppe extérieure de la Maison Saint-Louis ;

Que M. Denis Marchand, directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, toute entente à intervenir dans le cadre de la présente demande d'aide financière.

Adoptée.

**2010-155 Cyclo-Nature de Verchères – Autorisation tour cycliste 2010**

Attendu qu'une autorisation de la Ville de Varennes est requise par le ministère des Transports du Québec pour permettre à Cyclo-Nature de Verchères de circuler sur les voies publiques de la municipalité lors d'un tour cycliste familial le 21 août 2010 ;

Attendu que le Conseil municipal désire donner son accord à cette activité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'organisme Cyclo-Nature de Verchères à emprunter certaines voies publiques de la municipalité (chemin de la Baronnie, montée de la Baronnie et chemin de la Pointe-aux-Pruches) lors du tour cycliste familial qui se déroulera le 21 août 2010.

Adoptée.

**2010-156 Cession d'une partie du lot 5 - Parcelle d'un ancien chemin**

Considérant la recommandation du Directeur des Services juridiques en date du 16 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De céder à M. François Van Mil et à Mme Violaine Lapointe la partie de l'ancien chemin 132 traversant leur propriété (lot P-5) d'une superficie de 659,4 mètres carrés, pour la somme de 494,55\$, soit 0,75\$ le mètre carré (prix de l'évaluation municipale lors de l'entente). Les honoraires relatifs à la cession seront entièrement aux frais des cessionnaires.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2010-157 Cession d'une partie du lot 75 – CPE Les Ateliers de la Maison Bleue**

Considérant l'adoption du règlement 714 le 6 juillet 2009 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De mandater Me Marc Rodrigue, notaire, pour la préparation d'un projet d'acte de cession à intervenir entre le CPE Les Ateliers de la Maison Bleue et la Ville de Varennes, le tout conformément au règlement 714. Les honoraires relatifs à la cession seront entièrement aux frais du CPE.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

**2010-158 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel* numéro MP-2010-04 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 7 avril 2010.

Adoptée.

**2010-159      Embauche – Madame Jocelyne Doyon, chef de division loisir**

Considérant le rapport de recommandation du directeur général en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal confirme l'embauche de madame Jocelyne Doyon au poste de Chef de division – loisir, poste cadre permanent à temps complet, rétroactivement au 8 février 2010, sous réserve d'une période de probation de six mois de travail à compter de sa date d'entrée en fonction.

Ses conditions de travail sont énumérées en annexe des présentes comme si tout au long reproduites.

Adoptée.

**2010-160      Application des règlements - Délégation – Madame Karine Lapointe  
Service de l'Urbanisme et de l'Environnement**

Considérant l'embauche d'une employée surnuméraire pour l'été 2010 au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que madame Karine Lapointe, inspectrice municipale surnuméraire au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, soit et est désignée à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe des présentes et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

**2010-161      Adoption – Politique d'accès aux espaces publics pour la réalisation de  
travaux (parcs et espaces hors-route)**

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la protection et la restauration des espaces publics sur le territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil adopte la politique d'accès aux espaces publics pour la réalisation de travaux (parcs et espaces hors-route) telle qu'annexée aux présentes.

Adoptée

**2010-162      Officialisation d'un toponyme : «rue de Normandie»  
Projet domiciliaire Picardie**

Considérant la recommandation de la Commission de Toponymie et du Patrimoine lors de la réunion tenue le 23 mars 2010 concernant la nouvelle rue dans le projet domiciliaire Picardie, dans la zone H-482 ;

Considérant que le Conseil est favorable à cette recommandation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De désigner officiellement « rue de Normandie » la nouvelle rue dans le projet domiciliaire Picardie.

*Les premiers colons s'étant établis sur le territoire des Seigneuries formant aujourd'hui la Ville de Varennes provenaient principalement de 3 régions françaises: **la Picardie** (déjà présente dans la toponymie varennoise), **la Normandie** et le Poitou-Charentes.*

Adoptée

**2010-163      Certificat d'autorisation PIIA  
Construction d'un bâtiment principal : 590, boul. Lionel-Boulet (futur)  
Lots 272-27 et 271-4 (Laguë et Martin)**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-03-20 du 17 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) autorisant la construction d'un bâtiment principal situé sur les lots 272-27 et 271-4 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes (futur 590, boul. Lionel-Boulet), dans la zone I-227, conformément aux plans UR-2010-2010A3, UR-2010-2010A4 et UR-2010-2010A6, sous réserve des conditions mentionnées à la résolution CCUE 10-03-20.

Adoptée.

**2010-164      Certificat d'autorisation PIIA n° 0960-50-6635  
Construction d'une terrasse extérieure et ajout d'un auvent rétractable,  
2208, route Marie-Victorin, lots, P76-14, P76-15 et P-76-16  
Restaurant Moments d'Folie**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolutions numéro C.C.U.E. 10-03-18 du 17 mars 2010 et numéro C.C.U.E. 10-04-24 du 7 avril 2010;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-50-6635 autorisant l'émission du permis de construction d'une terrasse aménagée pour consommation de nourriture et l'installation d'enseignes sur deux auvents rétractables au 2208, route Marie-Victorin, conformément aux plans UR-2010-2008A4, UR-2010-2008A5 et UR-2010-2008A7, sous réserve des conditions mentionnées aux résolutions CCUE 10-03-18 et CCUE 10-04-24.

Adoptée

**2010-165      Certificat d'autorisation PIIA n° 0959-57-8846  
Remplacement d'un panneau d'enseigne et de 3 auvents  
2081, route Marie-Victorin, lots P-77-2 et P-78-4  
Centre dentaire Marie-Victorin**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-03-17 du 17 mars 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-57-8846 autorisant le remplacement d'enseignes sur auvent et d'une enseigne sur poteau pour l'immeuble sis au 2081, route Marie-Victorin, conformément aux plans UR-2010-2007A4 et UR-2010-2007A5.

Adoptée

**2010-166      Certificat d'autorisation PIIA n° 0959-59-9479  
Construction d'une terrasse extérieure, 2191, route Marie-Victorin, lots  
P76-30, P76-31, P76-41 - Restaurant La Maisonnée**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 10-04-25 du 8 avril 2010 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0959-59-9479 autorisant l'émission du permis pour la construction d'une terrasse aménagée pour que des clients puissent consommer de la nourriture au 2191, route Marie-Victorin (P76-30, P76-31, P76-41 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes), dans la zone C-605, conformément au plan UR-2010-2009A4, sous réserve des conditions mentionnées à la résolution CCUE 10-04-25.

Adoptée

**2010-167      Appui à l'implication de M. Michel Larose, chef de division – travaux  
publics, au *Cyclo-défi contre le cancer* qui se déroulera les 10 et 11 juillet  
2010**

Attendu que les membres du Conseil de la Ville de Varennes reconnaissent l'importance de la recherche contre le cancer et l'implication des hommes et

des femmes participant au *Cyclo-défi contre le cancer* au profit de l'Hôpital général juif ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer et de féliciter **monsieur Michel Larose**, chef de division – travaux publics à la Ville de Varennes, pour son engagement héroïque en participant au ***Cyclo-défi contre le cancer*** qui se déroulera les 10 et 11 juillet 2010, parcourant ainsi avec des milliers d'hommes et de femmes la distance entre Montréal et Québec. Les fonds collectés lors de cette activité sont directement versés au Centre du cancer Segal de l'Hôpital général juif, hautement impliqué dans cette cause.

Adoptée

**2010-168 Bibliothèque municipale de Varennes  
Vente de volumes les 24 et 25 avril 2010**

Considérant le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 24 février 2010 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise la Chef de division, bibliothèque, à procéder à une vente de volumes et revues le samedi 24 avril 2010 de 13 h à 16 h 30 et le dimanche 25 avril 2010, de 10 h à 13 h 30, à l'école du Carrousel, au 230, rue Suzor-Côté, Varennes.

Il est de plus résolu que la Chef de division, bibliothèque, soit autorisée à offrir gratuitement les revues et volumes non vendus à des organismes communautaires.

Adoptée

**2010-169 Empiètement de stationnement dans servitudes de la Ville  
Autorisation**

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'empiètement de stationnement dans les servitudes dont elle bénéficie à une compagnie qui en fait la demande, selon les modalités prévues dans le formulaire annexé aux présentes.

Autoriser le Directeur des Services juridiques et greffier à signer ledit formulaire afin de donner effet aux présentes.

Adoptée

**A-2010-26 Avis de motion – Règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302**

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302.

**2010-170 Adoption – Premier projet de règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement 707-4 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire la marge avant minimale et la marge avant secondaire minimale applicables dans la zone A-302 soit et est adopté.

Adoptée

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Enlèvement du fréon dans les arénas
- Réparation des terrains suite aux travaux de reconstruction de la rue Frontenac
- Difficulté de création d'une ligue de balle-molle mixte
- Entreposage extérieur illégal en divers lieux
- Période d'interdiction de stationnement de nuit en période hivernale
- Retombées des délégations aux assises de l'UMQ
- Demande d'émission d'un communiqué concernant la diffusion des séances du conseil sur TVRS
- Attitude face au fait reproché dans le cadre d'un article de *La Seigneurie*.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

**PAROLE AUX CONSEILLERS**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 19.

*Le Maire,*

*Le Greffier,*

\_\_\_\_\_  
Martin Damphousse

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA